

Contrat de location saisonnière

I. Désignation des parties

Le présent contrat est conclu entre les soussignés Marie Gabrielle Lagand, domiciliée à le petit Préau 11 rue des Ormes 50290 Coudeville-sur-mer, et _____, ci-dessous désigné "le locataire".

II. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la location saisonnière d'une habitation située au petit Préau 11 rue des Ormes 50290 Coudeville -sur-mer, d'une superficie de 30 m² et comportant 2 pièces principales. Le dit logement est par ailleurs équipé d'une cuisine équipée avec, un four, une plaque induction, un lave-vaisselle, un frigidaire-congélateur, un coin repas avec, une table, deux chaises, deux tabourets, un canapé, un guéridon, des tableaux, des objets de décoration, une chambre avec, un lit de 140, une tête lit étagère, une table nuit, une armoire, une salle d'eau avec, une douche, une vasque, un wc, un couloir, une terrasse aménagée et meublée avec, une table, 7 chaises, un banc, un lit de soleil, un préau aménagé et meublé avec, un canapé, 9 guéridons en tronc d'arbre, une petite table ronde, deux secrétaires, une armoire, des jeux de société, des tapis, des objets de décoration.

III. Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à partir du _____ . La location de l'habitation concernée par ce contrat est consentie pour une durée de _____ jours, à compter du _____ heure et jusqu'au _____ heure.

Le bail cessera de plein droit à l'expiration de ce terme sans qu'il soit nécessaire pour le bailleur de notifier le locataire de son congé.

IV. Conditions financières

Le prix de la location est fixé à _____ €.

Ce loyer, dû pour toute la durée de la location saisonnière, englobe le paiement des fournitures mises à disposition du locataire.

Le bailleur s'engage à remettre au locataire une facture pour tout versement effectué.

V. Conditions générales

La location du logement objet de ce contrat est assortie du respect d'un ensemble d'obligations de la part du locataire. Ces dernières figurent dans le document "conditions générales" joint au contrat et sont approuvées par le locataire.

VI. État des lieux

Un état des lieux est réalisé à l'entrée du locataire dans le logement, ainsi qu'à sa sortie. Ces deux étapes dans la location du logement font l'objet d'un inventaire précis, dont les documents qui s'y rapportent sont également joints au présent contrat.

VI. Caution

il sera demandé une caution à l'entrée des lieux en chèque ou en espèces de 300€ qui sera restituée en sortant si aucun dégâts n'est constaté.

Contrat réalisé en autant d'exemplaires que de parties,

le _____ à Coudeville-sur-mer

Signature du bailleur (précédée de la mention "lu et approuvé")

Signature du locataire (précédée de la mention "lu et approuvé")